

Commentaires

Répartition HESAV/ Emploi	Le calendrier indique la répartition du temps entre la présence de l'étudiant à HESAV et sa présence au travail. Le pourcentage est réparti à parts égales entre l'emploi et HESAV.
Jours de formation	<p>En 2ème année, les jours HESAV sont planifiés sur des journées entières, en principe, les mercredi, jeudi ou vendredi.</p> <p>Font exception : les semaines 6, 7, 22, 35 et 36 consacrées aux examens, la semaine 46 consacrées aux enseignements interprofessionnels et les semaines 23 à 28 dédiées à la période de Formation Pratique externe (PFP ext. 3A).</p>
Vacances	L'étudiant en emploi bénéficie de 5 semaines de vacances comptabilisées à part égales entre l'emploi et HESAV. Elles sont planifiées par l'employeur, en accord avec l'étudiant en emploi, sur les périodes indiquées "100% emploi". Il importe que leur répartition permette à l'étudiant de reprendre son souffle de manière régulière.
Planification semestrielle	L'année est subdivisée en 2 semestres. Le semestre 3 débute en semaine 38 et se termine en semaine 7. Le semestre 4 débute en semaine 8 et se termine en semaine 37.
CPT	<p>Chaque semestre est défini par un projet de formation pratique sur la base duquel est conçu et édité le contrat pédagogique tripartite (CPT). Chaque CPT est établi par l'étudiant, le praticien formateur et l'enseignant référent HESAV en début de semestre, en référence aux objectifs d'apprentissage du semestre.</p> <p>Le CPT est actualisé au retour de stage, en semaine 29, de manière à prendre en compte les acquis réalisés et les difficultés rencontrées.</p>
Evaluations	<p>Une évaluation est pratiquée à la fin de chacun des semestres. Le support d'évaluation est celui du niveau 1 HES au 3ème semestre et celui du niveau 2 HES au 4ème semestre.</p> <p>Le bachelor en soins infirmiers prescrit l'acquisition des compétences à démontrer en formation pratique selon 3 niveaux. Dans le bachelor en emploi, les compétences du 1er niveau sont attendues au terme du 3ème semestre, celles du 2ème niveau au terme du 5ème semestre et celles du 3ème niveau au terme du 7ème semestre.</p>
Validation du module	<p>La 2ème année correspond à 3 modules de formation pratique en emploi : PFP EE 2, PFP ext. 3A et PFP EE 3B . Les PFP EE 2 et 3B permettent chacune l'acquisition de 5 crédits ECTS. La PFP ext. 3A permet l'acquisition de 10 crédits ECTS.</p> <p>Si l'évaluation du module PFP EE 3B confirme l'acquisition des compétences attendues, le module sera validé même si la PFP ext. 3A est échouée. Celle-ci sera répétée en fin de formation.</p>